

UFR **LLCE**

 Département **DLE - Section de Portugais**
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **PR00703T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Enseignements disciplinaires 1 - Arts et cultures**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **V. Ramond**
SESSION 1 PRESENTIEL
SESSION 2 PRESENTIEL
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures Portugal Épreuve orale	20 mn	50%
2	Arts et cultures Brésil Contrôle continu intégral.		50%
3			
4			
5			

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures Portugal Épreuve orale	20 mn	50%
2	Arts et cultures Brésil Dossier. Langue PT		50%
3			
4			
5			

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures Portugal Épreuve orale	20 mn	50%
2	Arts et cultures Brésil Dossier. Langue PT		50%
3			
4			
5			

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

- *Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

UFR LLCE

 Département DLE - Section de Portugais

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : PR00704T

 INTITULÉ DE L'UE : Adossement recherche en civilisation

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : E. de Maupeou

SESSION 1 PRESENTIEL

Contrôle continu

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Civilisation Portugal Épreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Brésil Épreuve orale. Langue PT.	20 min	50%
3			
4			
5			

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Civilisation Portugal Epreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Brésil Épreuve orale. Langue PT.	20 min	50%
3			
4			
5			

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Civilisation Portugal Epreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Brésil Épreuve orale. Langue PT.	20 min	50%
3			
4			
5			

Informations complémentaires

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte

(.docx, .doc, .odt)

*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE ____ | ____ | ____

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLCE

 Département DLE - Section de Portugais

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : PR00705T

 INTITULÉ DE L'UE : Littératures

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : M. Gruas

SESSION 1 PRESENTIEL

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Littératures	Interrogation orale, Langue PT	20 min	100%
2				
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Littératures	Interrogation orale, Langue PT	20 min	100%
2				
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Littératures	Interrogation orale, Langue PT	20 min	100%
2				
3				
4				
5				

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

- *Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

UFR **LLCE**

 Département **DLE - Section de Portugais**
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **PR00803T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Enseignements Disciplinaires : Littératures**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **E. Guerreiro**
SESSION 1 PRESENTIEL
SESSION 2 PRESENTIEL
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve			
Module & Responsable	Nature et Intitulé	Durée	%
1 Enseignements Disciplinaires : Littératures	Epreuve orale FR/PT	20 mn	100 %
2			
3			
4			
5			

Épreuve			
Module & Responsable	Nature et Intitulé	Durée	%
1 Enseignements Disciplinaires : Littératures	Epreuve orale FR/PT	20 mn	100 %
2			
3			
4			
5			

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Épreuve			
Module & Responsable	Nature et Intitulé	Durée	%
1 Enseignements Disciplinaires : Littératures	Epreuve orale FR/PT	20 mn	100 %
2			
3			
4			

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

- *Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE ____ | ____ | ____

UFR **LLCE**

 Département **DLE - Section de Portugais**
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Adossement recherche traduction et traductologie

 CODE DE L'UE : **PR00804T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Adossement recherche traduction et traductologie**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **E. Guerreiro**
SESSION 1 PRESENTIEL
SESSION 2 PRESENTIEL
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Traduction & Traductologie : Thème	1 DST sans document, Langue PT	2h / 50%
2	Traduction & Traductologie : Version	1 DST sans document, Langue FR	2h / 50%
3			
4			
5			

Épreuve		Durée	Coeff.
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Traduction & Traductologie : Thème	1 DST sans document, Langue PT	2h / 50%
2	Traduction & Traductologie : Version	1 DST sans document, Langue FR	2h / 50%
3			
4			
5			

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Épreuve		Durée	Coeff.
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Traduction & Traductologie : Thème	1 DST sans document, Langue PT	2h / 50%
2	Traduction & Traductologie : Version	1 DST sans document, Langue FR	2h / 50%
3			
4			

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte

(.docx, .doc, .odt)

*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

--	--	--	--	--	--

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.
Report des notes supérieures ou égales à 10
 En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____ **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE** ____ | ____ | ____

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR LLCE

 Département DLE - Section de Portugais

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : PR00805T

 INTITULÉ DE L'UE : Adossement de la Recherche arts et cultures

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : E. de Maupeou / E. Guerreiro

SESSION 1 PRESENTIEL

Contrôle continu

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Arts et Cultures - Brésil	Épreuve orale . Langue PT	20 min	50%
2	Arts et Cultures - Portugal	Épreuve orale. Langue PT	20 min	50%
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Arts et Cultures - Brésil	Épreuve orale. Langue PT	20 min	50%
2	Arts et Cultures - Portugal	Épreuve orale. Langue PT	20 min	50%
3				
4				
5				

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Arts et Cultures - Brésil	Épreuve orale. Langue PT	20 min	50%
2	Arts et Cultures - Portugal	Épreuve orale. Langue PT	20 min	50%
3				
4				
5				

Informations complémentaires

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte

(.docx, .doc, .odt)

*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-

EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE ____ | ____ | ____

UFR LLCE

 Département DLE - Section de Portugais
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : PR00903T

 INTITULÉ DE L'UE : Enseignements disciplinaires 3 - Civilisation

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : V. Ramond
SESSION 1 PRESENTIEL
SESSION 2 PRESENTIEL
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Civilisation Mme Ramond	Epreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Mme Guerreiro	Epreuve orale	20 min	50%
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Civilisation Mme Ramond	Epreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Mme Guerreiro	Epreuve orale	20 min	50%
3				
4				
5				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Civilisation Mme Ramond	Epreuve orale	20 min	50%
2	Civilisation Mme Guerreiro	Epreuve orale	20 min	50%
3				
4				
5				

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

*Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte

(.docx, .doc, .odt)

*Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

UFR LLCE

 Département DLE - Section de Portugais

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : PR00904T

 INTITULÉ DE L'UE : Adossement recherche arts et cultures

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : E. de Maupeou / E. Guerreiro

SESSION 1 PRESENTIEL

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures - Brésil Oral. Langue PT	20 min	50%
2	Arts et cultures - Portugal Oral. Langue PT	20 min	50%
3			
4			
5			

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures - Brésil Oral. Langue PT	20 min	50%
2	Arts et cultures - Portugal Oral. Langue PT	20 min	50%
3			
4			
5			

Contrôle terminal

Informations complémentaires

Épreuve		Durée	%
Module & Responsable	Nature et Intitulé		
1	Arts et cultures - Brésil Oral . Langue PT	20 min	50%
2	Arts et cultures - Portugal Oralr. Langue PT	20 min	50%
3			
4			
5			

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

- *Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

UFR **LLCE**

 Département **DLE - Section de Portugais**
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **PR00905T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Traduction et traductologie**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **E. Guerreiro**
SESSION 1 PRESENTIEL
SESSION 2 PRESENTIEL
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)
Contrôle continu
Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Traduction et traductologie : Thème	1 DST de thème sans document, Langue PT	2h	50%
2	Traduction et traductologie - Version	1 DST de version sans document, Langue FR	2h	50%
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Traduction et traductologie : Thème	1 DST de thème sans document, Langue PT	2h	50%
2	Traduction et traductologie - Version	1 DST de version sans document, Langue FR	2h	50%
3				
4				
5				

Contrôle terminal
Informations complémentaires

Épreuve		Durée	%	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	Traduction et traductologie: Thème	1 DST de thème sans document, Langue PT	2h	50%
2	Traduction et traductologie - Version	1 DST de version sans document, Langue FR	2h	50%
3				
4				

OBS : Pour le Contrôle continu, la participation en cours et/ou les épreuves de Contrôle continu correspondent à 25% de la note finale.

En cas de passage en distanciel => les consignes suivantes sont à respecter strictement :

- *Les travaux comptant pour le CC seront à déposer sur IRIS au format texte (.docx, .doc, .odt)
- *Les PARTIELS avec date limite de dépôt sont à déposer par l'étudiant sur IRIS-EXAMS au format texte (.docx, .doc, .odt)

*Normes typographiques : police New Roman 12, interligne 1,5; justifié; marges par défaut.

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant été ajourné.e.s à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Sont reporté.e.s les notes égales ou supérieures à 10 et la meilleure des notes de la matière.

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE ____ | ____ | ____ VOTE DU CONSEIL D'UFR LE ____ | ____ | ____